

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DE20230622_049/374</b>
	<b>Du 22 JUIN 2023 à 18 heures30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 18</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 9</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b> <b><u>Objet :</u></b> <b>URBANISME- Vente parcelle BC 284</b>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. BARAGON Guillaume qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par courrier reçu le 9 janvier 2023 Monsieur POUW Johannes a sollicité la commune pour l'acquisition de la parcelle communale section BC n° 284.

Par courrier en date du 8 juin 2023 Madame POUW Ingrid a confirmé l'intérêt d'acquisition de cette parcelle à son profit, son père ayant fait la demande initialement pour elle.

Vu l'évaluation effectuée par le Pôle d'évaluation domaniale de la DDFIP du Gard en date du 21 avril 2023, fixant la valeur vénale du terrain à 800,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 12 juin 2023

Le rapport de Monsieur Cyril GUERRE entendu.

Il est proposé de vendre la parcelle communale, située lieu-dit « Les châtaigniers », cadastrées section BC n° 284 d'une superficie de 795 m<sup>2</sup> en zone N du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Caveirac au prix de 800,00 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur Cyril GUERRE.

**DECIDE** de vendre la parcelle communale, cadastrées BC 284 d'une superficie 795 m<sup>2</sup> à Madame POUW Ingrid au prix de 800,00 € net vendeur. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

**26 JUIN 2023**

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance  
Sophie LINGEPAT

A large, dark blue handwritten signature, which appears to be 'Sophie Lingepat', is written over the text of the secretary's name.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>